

VILLE DE NOUMEA

DIRECTION DE L'ESPACE
PUBLIC

Division Exploitation Services
Urbains

JCB/AD/Interne 4390

N° 2019/111

GGI

(ND)

NOTE EXPLICATIVE

DE SYNTHESE

OBJET : Convention avec la Nouvelle-Calédonie concernant la cession à la Ville de Nouméa des équipements d'éclairage public de la route provinciale n° 14 situés entre le giratoire de l'aérodrome et celui de Green Valley

P.J. : - 1 projet de délibération
- 2 plans

Dans le cadre de l'opération de mise aux normes de l'aérodrome de Magenta, la province Sud assure la maîtrise d'œuvre des travaux de déplacement de la route provinciale n° 14 (RP14) dénommée rue GERVOLINO, pour le compte de la Direction de l'Aviation Civile, sur la commune de Nouméa.

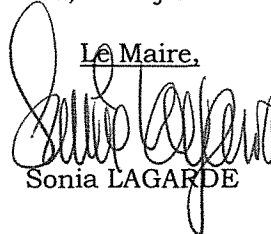
A la demande de la Ville et conformément à la convention que le Maire a été habilitée à signer avec la province Sud par délibération du conseil municipal n° 2019/270 du 16 avril 2019, la province Sud s'est engagée à faire réaliser des travaux sur la section comprise entre le giratoire de l'aérodrome et celui de Green Valley, afin d'améliorer la sécurité et le confort des usagers. Dès réception de ces travaux, la gestion et l'entretien de cette portion reviendront à la Ville de Nouméa.

Par ailleurs, il a été convenu avec la Nouvelle-Calédonie d'installer un réseau d'éclairage public Basse Tension comprenant 33 candélabres sur ce tronçon de voirie, pour un coût de fonctionnement annuel estimé à 550.000 F/CFP.

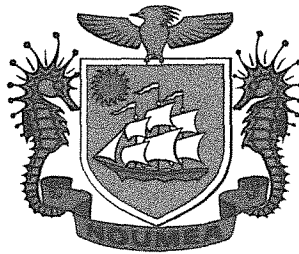
Il est donc proposé au conseil municipal d'habiliter le Maire ou son représentant à signer avec la Nouvelle-Calédonie une convention ayant pour objet de définir les conditions de cession à la Ville de Nouméa, à l'issue des travaux d'installation, des équipements d'éclairage public de la route provinciale n° 14 situés entre le giratoire de l'aérodrome et celui de Green Valley.

Tel est l'objet du projet de délibération ci-joint que j'ai l'honneur de soumettre à votre approbation.

Nouméa, le 24 juin 2019

Le Maire,

Sonia LAGARDE





VILLE DE NOUMEA

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

Haut-Commissariat de la République
en Nouvelle-Calédonie

19 JUL. 2019

CONTRÔLE DE LEGALITE

L'an deux mil dix-neuf, le mercredi 17 juillet à 18 heures, le conseil municipal, légalement convoqué, s'est réuni à la Mairie, en séance publique, sous la présidence de Madame Sonia LAGARDE, Maire.

ETAIENT PRESENTS :

DATE DE CONVOCACTION 09.07.2019	Mme	Sonia LAGARDE	M.	Kalisito MUSUMUSU
	Mme	Kareen CORNAILLE	Mme	Karine DESTOURS
	M.	Marc MANSEL	Mme	Germaine NEWEDOU
	Mme	Chantal BOUYE	Mme	Christine BELLET
	Mme	Diane BUI-DUYET	M.	Henri OUILLEMON
	Mme	Françoise SUVE	M.	Christophe DELESSERT
	M.	Dominique SIMONET	Mme	Jinezi Annie QAEZE
	Mme	Anne-Christine CHIMENTI	Mme	Charlène SOERIP
	M.	Marc ZEISEL	M.	Marc DESCHAMPS
	Mme	Patricia VAN RYSWYCK	Mme	Liliane CONDOUMY
DATE D'AFFICHAGE 10.07.2019	M.	Nicolas VIGNOLES	Mme	Sonia BACKES
	Mme	Marie-Noëlle LOPEZ	M.	Jean-Claude BRIAULT
	M.	Tristan DERYCKE	M.	Jonas TAOFIFENUA
	Mme	Tuilogona O'CONNOR	M.	Charles ERIC
	M.	Pierre FAIRBANK	Mme	Marie-Jo BARBIER-PONTONI
	Mme	Valérie LAROQUE	M.	Angélo PITO
	M.	Mathieu OUANEMA	Mme	Dina REY
	M.	Alexandre MACHFUL	M.	Hnadriane HNADRIANE

formant la majorité des membres en exercice.

ABSENTS EXCUSES :

Nombre de conseillers en exercice	:	53	M.	Jean-Pierre DELRIEU	M.	André WAMO
			M.	Daniel LEROUX	M.	Gaël YANNO
Nombre de présents	:	36	Mme	Martine LAGNEAU	Mme	Isabelle LAFLEUR
			Mme	Sabine KAGY	M.	Philippe BLAISE
Nombre de votants (11 procurations)	:	47	Mme	Janine BAJON	Mme	Félicia BALLANGER
			M.	Christophe OBLED	Mme	Dominique KORFANTY
			M.	Christophe CHEVILLON	Mme	Mireille LEVY
			Mme	Laurène CASSAGNE	Mme	Paule GARGON
			M.	Patrick SENS		

Madame Diane BUI-DUYET a été élue secrétaire de séance.

DELIBERATION N° 2019/ 661

autorisant la signature d'une convention avec la Nouvelle-Calédonie concernant la cession à la Ville de Nouméa des équipements d'éclairage public de la route provinciale n° 14 situés entre le giratoire de l'aérodrome et celui de Green Valley

Le conseil municipal de la Ville de Nouméa, réuni en séance publique, le **17 JUL. 2019**

VU la loi organique modifiée n° 99/209 du 19 mars 1999 relative à la Nouvelle-Calédonie, publiée au Journal Officiel de Nouvelle-Calédonie le 24 mars 1999,

VU la loi modifiée n° 99/210 du 19 mars 1999 relative à la Nouvelle-Calédonie, publiée au Journal Officiel de Nouvelle-Calédonie le 24 mars 1999,

VU le code des communes de la Nouvelle-Calédonie,

VU la délibération du conseil municipal de la Ville de Nouméa n° 2019/270 du 16 avril 2019 autorisant la signature d'une convention de transfert de gestion des équipements et des espaces publics aménagés sur la route provinciale n° 14 déviée entre les giratoires de l'aérodrome et de Green Valley,

VU la note explicative de synthèse n° 2019/111 du 24 juin 2019,

La commission conjointe de l'Urbanisme, des Transports et de l'Intercommunalité / Prévention et Sécurité entendue en séance du 2 juillet 2019,

Après en avoir délibéré,

DECIDE :

ARTICLE 1^{er} /

Le Maire ou son représentant est habilité à signer avec la Nouvelle-Calédonie la convention de cession d'éclairage public de la route provinciale n° 14, sur la commune de Nouméa.

ARTICLE 2 /

Le délai de recours devant le Tribunal Administratif de Nouvelle-Calédonie contre le présent acte est de deux mois à compter de sa notification.

Le Tribunal Administratif peut être saisi par l'application informatique «Télérecours citoyens» accessible par le site Internet www.telerecours.fr.

ARTICLE 3 /

Le Maire est chargé de l'exécution de la présente délibération qui sera enregistrée, transmise à Monsieur le Commissaire Délégué de la République pour la province Sud et notifiée à la Nouvelle-Calédonie.

DELIBERE EN SEANCE PUBLIQUE, LE **17 JUL. 2019**

POUR EXTRAIT CONFORME

NOUMEA, LE **19 JUL. 2019**

DESTINATAIRES :
SUBD. ADMINIS. SUD
D.F. (dont T.P.S.)
POLE AMENAGEMENT
D.E.P. (DESU)
NOUVELLE-CALEDONIE



Le Maire,

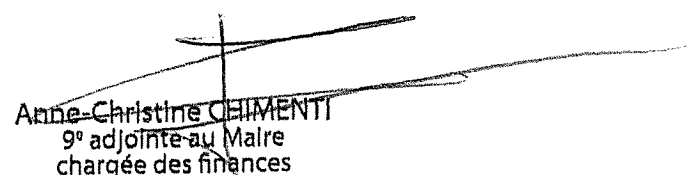
Sonia LAGARDE



Le Maire certifie que par le présent acte
ayant été transmis le 19 JUIL. 2019
au Commissaire Délégué
et notifié le 23 JUIL. 2019
~~et / ou publié le~~
est exécutoire de plein droit.



Pour le Maire et par délégation,


Anne-Christine CHIMENTI
9^e adjointe au Maire
chargée des finances

PROVINCE SUD
COMMUNE DE NOUMEA

TRAVAUX DE DEVIATION DE LA RP14
DU GIRATOIRE AERODROME
AU GIRATOIRE GREEN VALLEY

MAITRISE D'OUVRAGE

ENTREPRISES

MAITRISE D'OEUVRE

NOUVELLE CALÉDONIE
DIRECTION DE L'ÉQUIPEMENT
INSTRUMENT DE L'ÉVALUATION

NOUVELLE CALÉDONIE
DIRECTION DE L'ÉQUIPEMENT
INSTRUMENT DE L'ÉVALUATION

NOUVELLE CALÉDONIE
DIRECTION DE L'ÉQUIPEMENT
INSTRUMENT DE L'ÉVALUATION

ORGANISATION AVEC
SISTÈME DE MANAGEMENT
CLASSE PAR DMS CL
N°100 000 000
N°100 000 000

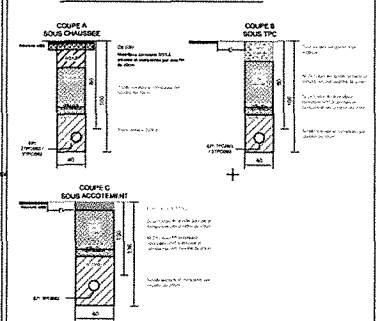
PLAN DES RESEAUX SECS
PLANCHE 2

PROJET		Dossier		N°		Date	
Echelle: 1/500		Lé: 12/02/2019		Vé: 12/02/2019		Vé: 12/02/2019	
PLAN N°:		N°		N°		N°	
MISES A JOUR ET MODIFICATIONS		N°		N°		N°	

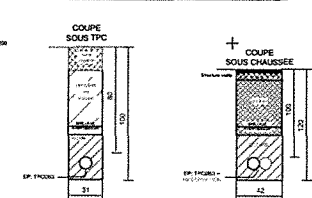
RESEAUX SECS

- Electricité
- Eclairage public
- OPT
- Chambres OPT
- Candélabres

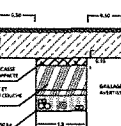
SCHEMAS DES COUPES - RESEAUX SECS-



SCHEMAS DES COUPES - éclairage-



COUPE EE'



Haut-Commissariat de la République
en Nouvelle-Calédonie

19 JUIL. 2019

CONTRÔLE DE LEGALITE

RESEAUX SECS

- Electricité
- Eclairage public
- OPT
- Chambres OPT
- Candélabres